



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 10 février 2020
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 61 membres

- 1 M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) Président
- 2 M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3ème Vice-Président
- 3 M. ALIX Claude (NERET)
- 4 M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
- 5 Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 6 M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
- 7 Mme BEHRA Hélène (MERS SUR INDRE)
- 8 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 9 Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
- 10 M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
- 11 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 12 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 13 Mme COMMON Colette (SAZERAY)
- 14 Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 15 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 16 Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
- 17 M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
- 18 Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
- 19 M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
- 20 M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
- 21 M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
- 22 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 23 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- 24 Mme LABRUNE Nathalie (MONTIPOURET) représentée par Mme MERCIER suppléante
- 25 M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
- 26 M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 27 Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
- 28 M. LAPLACE Bernard (FEUSINES)
- 29 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 30 M. MENURET Quentin (LYS ST GEORGES)
- 31 M. MERCIER André (THEVET ST JULIEN)
- 32 M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
- 33 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)

- 34 Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
 35 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
 36 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
 37 M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
 38 Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
 39 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
 40 Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
 41 M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
 42 M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
 43 Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
 44 M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
 45 Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
 46 M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
 47 M. RABRET Benoît (VIJON)
 48 Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
 49 Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
 50 M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
 51 Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
 52 M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
 53 Mme TRIBET Annie (CREVANT)
 54 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

Conseillers Départementaux

- 55 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE, Maire de MONTGIVRAY)
 56 Mme LAFARCINADE Marie Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE, Maire de FOUGEROLLES)
 57 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

Délégués des Communautés de Communes

- 58 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne)
 59 M. GARRY André (CDC de la Marche Berrichonne, Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
 60 M. GAUTRON Guy (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2^{ème} Vice-Président
 61 M. ROBERT Christian (CDC du Val de Bouzanne, Maire de MERS SUR INDRE)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, Conseiller Régional référent)
 Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)
 M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), Mme LEMERCIER Fiona (Animatrice LEADER/SANTE), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT/PLUi/COT EnR)

Étaient excusés ou absents : 51 délégués

- 1 Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
- 2 Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
- 3 Mme BASTARD Christine (SARZAY)
- 4 M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
- 5 M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
- 6 M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
- 7 Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
- 8 M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 9 M. DENAUD Marc (VIGOULANT)
- 10 M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
- 11 M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre)
- 12 M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
- 13 M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Conseiller Régional)
- 14 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 15 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 16 Mme GILLES Nicole (MALICORNAY)
- 17 M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
- 18 M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
- 19 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 1^{er} Vice-Président
- 20 M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
- 21 M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
- 22 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
- 23 M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 24 M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
- 25 M. LIMOGE Hubert (SAINT CHARTIER)
- 26 M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
- 27 Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 28 M. MANCOIS Jean-Luc (Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 29 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 30 M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
- 31 Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 32 M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
- 33 M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES)
- 34 M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
- 35 M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
- 36 M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
- 37 M. PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
- 38 M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 39 Mme PEPIN Christine (MONTGIVRAY)
- 40 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 41 Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
- 42 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 43 Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
- 44 Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE FEUILLY)
- 45 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
- 46 M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
- 47 M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
- 48 Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)

- 49 M. THEBAULT Bernard (MAILLET)
 50 M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
 51 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)

Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)

M. DUSAUSSOY Boris (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

M. Jean-Michel DEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Il accueille chaleureusement M. Dominique ROULLET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 2 décembre 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à Mme Paulette BOUBET, déléguée du Pays (Adjointe de VIGOULANT) décédée le 13 janvier dernier.

Pour ce dernier Comité syndical de la mandature 2014-2020, le Président tient à remercier :

- Tous les délégués du Pays pour leur participation aux assemblées générales du Syndicat dans le cadre de débats, parfois animés à l'image du SCoT, mais toujours constructifs
- Les élus référents pour leur implication dans la mise en œuvre et le suivi des différents programmes portés par le Pays
- Et le personnel du Pays pour le travail réalisé

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation du diagnostic MOBILITÉ
 - 2) Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2019
 - 3) Présentation et vote du Budget principal et du Budget annexe SCoT 2020
 - 4) Divers
 - Demandes de subvention :
 - Animation/gestion LEADER 2020
 - Animation du CLS 2019 et 2020
 - Informations :
 - Instruction des Certificats d'Urbanisme
 - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
-

1) Présentation du diagnostic MOBILITÉ

M. THEPAULT présente l'étude mobilité menée sur le Pays de La Châtre en Berry.

Cette étude initiée par la DREAL Centre-Val de Loire consiste à établir un guide pour la prise en compte de la mobilité sur les territoires ruraux.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités votée fin 2019, la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) » peut-être prise par les Communautés de Communes dès 2020.

Pourquoi s'intéresser à la mobilité ?

CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES	CONDITIONS SOCIO DEMOGRAPHIQUES	CONDITIONS DE DEPLACEMENT
51 communes dont 34 ont moins de 500 habitants (66%) Habitat dispersé, beaucoup d'hameaux. Eloignement des pôles (45 min de Châteauroux, 1h20 de Bourges...)	Niveau de vie inférieur à la moyenne nationale et départementale : 18 850€ contre 20 370€ en France. 30% des habitants ont plus de 65 ans.	Gare la plus proche à Châteauroux : 45 min 1 ligne de bus régulière 5 lignes de transport à la demande. Pas d'aire de covoiturage

LES MIGRATIONS PROFESSIONNELLES

Part des actifs, en 2014

- 10% de la population active travaille dans le Pays de La Châtre
- 18,1% des actifs du Pays y travaillent
- 33,2% des personnes travaillant dans le Pays de La Châtre y habitent

LES TEMPS DE TRAJETS DEPUIS LA CHÂTRE

On note que de nombreux déplacements se font à l'intérieur du territoire.

La Méthode

- Enquête auprès des habitants
- Atelier mobilité
- Groupe de discussion avec les habitants
- Séminaire d'élus

/ Les répondants

335 réponses

60% de femmes

Enquête en ligne et en version papier diffusée du lundi 28 janvier au jeudi 11 mars 2019

Quel est votre âge ?

15 à 29 ans	6%
30 à 44 ans	5%
45 à 59 ans	25%
60 à 74 ans	31%
75 ans ou plus	33%

Peu de jeunes
Davantage de + de 60 ans

/ Budget consacré aux déplacements

Quel budget consacrez-vous chaque mois à vos déplacements ?

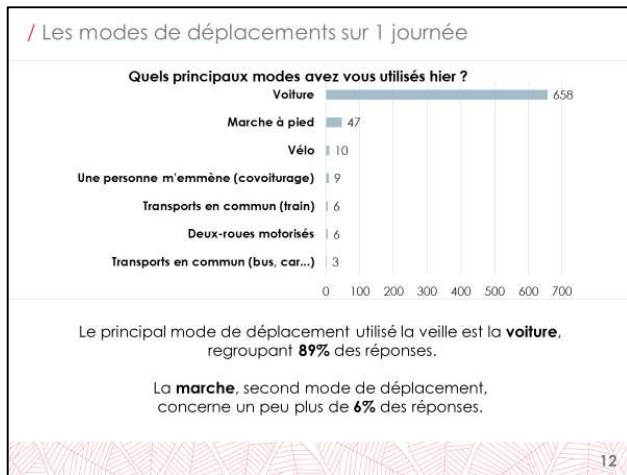
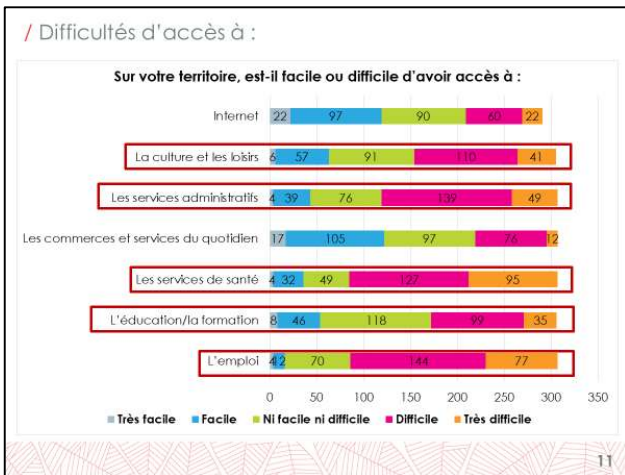
Moins de 20€/mois	1%
20 à 50€/mois	8%
50 à 100€/mois	28%
100 à 200€/mois	38%
Plus de 200€/mois	25%

Deux tiers des répondants consacrent entre 50 € et 200 € par mois à leurs déplacements. Un quart dépense plus de 200 € par mois. Il est probable que tous les répondants n'aient pas recensé l'ensemble des coûts liés à l'automobile (carburant, assurance, entretien, réparations, etc.), pouvant porter le budget à plus de 200 €/mois.

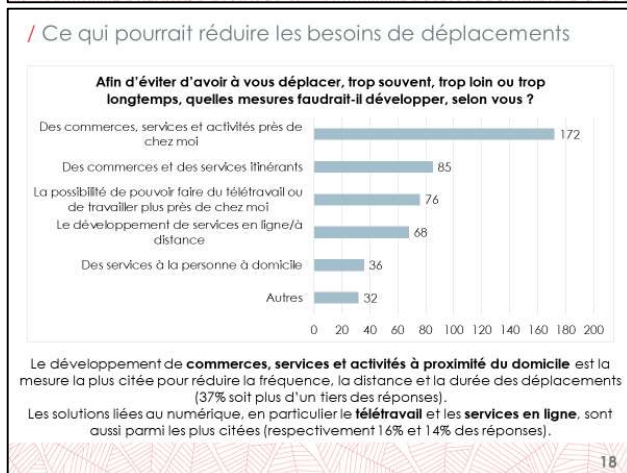
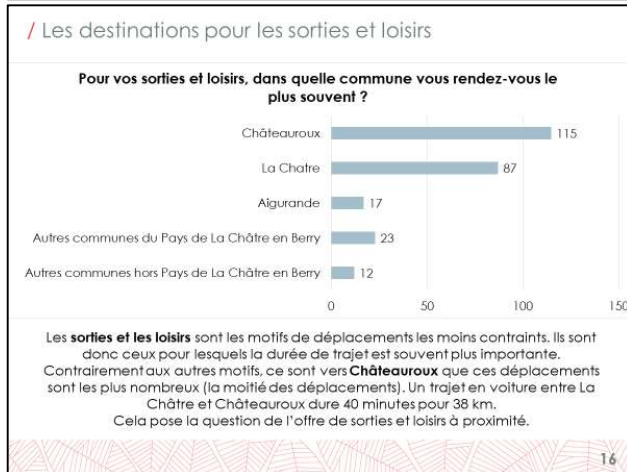
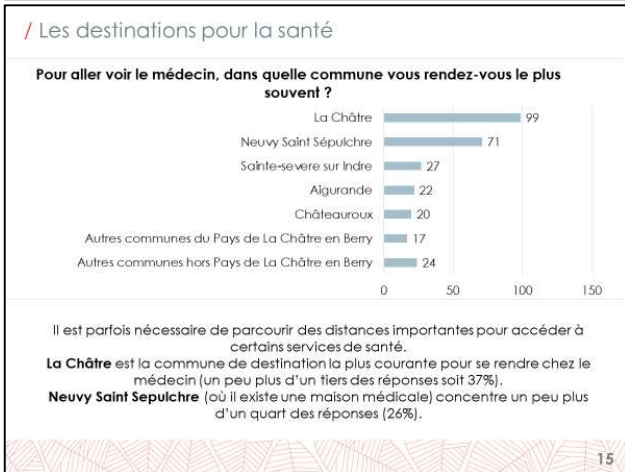
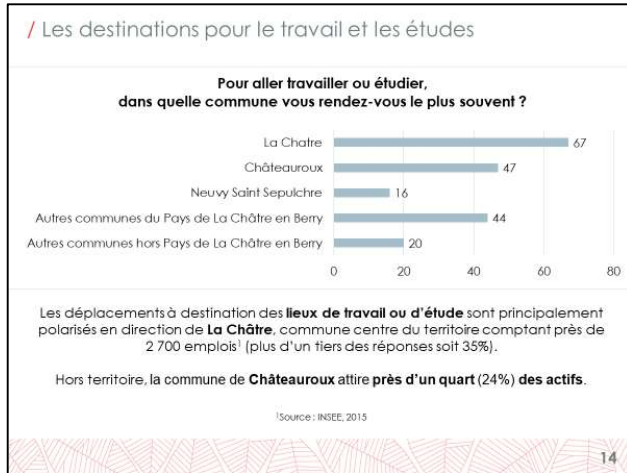
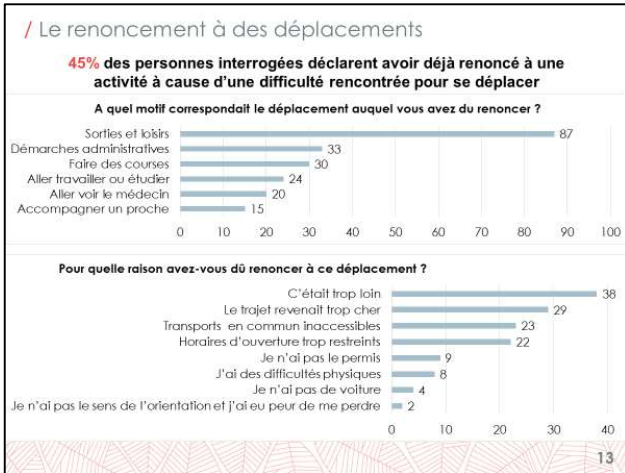
/ La définition du lieu de vie

Comment définiriez-vous votre lieu de vie ?

Naturel	126
Agricole	106
Isolé	103
Eloigné des commerces et services	93
Proche d'un centre-bourg	61
Proche des commerces et services	61
En ville ou centre-bourg	57
Proche de la ville	33
Très isolé	20



Compte tenu des faibles chiffres, le développement du covoiturage serait une piste de progrès pour le territoire.



/ Enjeux issus de l'enquête

- Forte dépendance à la voiture avec un coût élevé
 - Quelles aides possibles pour les plus démunis ? (locations sociales de véhicules, partage de véhicules, solidarité entre habitants, etc.)
- Certaines activités nécessitent des déplacements importants (distances) telles que la santé, les sorties, loisirs et culture, le travail
 - Quelles pistes pour réduire ces distances ? (relocalisations d'activités, tiers-lieux, commerces et services ambulants, etc.)
- Un besoin exprimé de conseil et d'informations sur la mobilité
 - Quelles réponses à étudier ? (outils et canaux d'informations, numérique, etc.)
- Une demande de rapprochement des services administratifs
 - Comment faire converger l'offre et la demande ? (adaptation d'horaires d'ouverture, dématérialisation, itinérance, etc.)
- Une demande d'amélioration des infrastructures
 - Quelles alternatives possibles à la route ? Transports en commun peu attractifs, quelle politique cyclable ? Autopartage ? Covoiturage ?

19

/résumé des échanges

Encourager aux mobilités alternatives avec peu de financements publics

- Mettre en place des vélos électriques.
- Coopération interentreprises pour permettre une offre de transport en commun domicile-travail
- Un besoin spécifique pour les personnes âgées. Plusieurs pistes ont été soulevées : mutualiser les bus, utiliser le car de transport scolaire.
- Des voitures électriques zoé mises à disposition en prêt par demi-journée
- Une baisse de solidarité qui impacte les comportements de mobilités.
- Le transport à la demande existe sur le territoire, il faudrait communiquer sur leur existence.

Réduction des coûts liés à la mobilité

- Une aide au permis pour les jeunes pourrait être délivrée en échange de travaux d'intérêt général.
- Favoriser la pratique du covoiturage.
- Il existe une demande de la population du canton de Sainte Sève pour avoir un bus permettant d'aller au marché.

20

/résumé des échanges

Réduction des distances à parcourir

- Un constat : l'habitat dispersé provoque un besoin de se déplacer de plus en plus.
- Organiser un service de « ramassage » pour desservir les cinémas de La Châtre et d'Aigurande
- Des transports à la demande spéciaux pour les services de santé (taxi mutualisé ?)
- Baisser les déplacements en faisant des consultations par téléphone

Mieux faire connaître et sensibiliser aux mobilités alternatives

- Les informations sur la mobilité peuvent être relayées par différents supports : les sites internet, la presse locale, flyers, événements, application internet...
- Avoir un guichet unique où on trouverait toutes les informations sur les possibilités de mobilité déjà existante (ligne de bus, covoiturage, transport à la demande...)
- Créer des aires de covoiturage et les labelliser par des plateformes tels BlaBlaCar...
- Une sensibilisation aux bus scolaires pourrait permettre d'augmenter leur fréquentation.

21

GRUPE DE DISCUSSION

Difficultés exprimées :


- Tout le monde n'a pas accès à internet.
- Il y a une difficulté autour de l'idée de partager les voitures.
- Le vélo n'est pas la réponse à tout.
- Pas de plateforme existante pour le covoiturage local.
- Manque d'informations sur les alternatives existantes.

propositions faites :

- La mutualisation entre transport scolaire et adultes.
- Le souhait d'avoir une politique sur la mobilité ambitieuse vu le contexte environnemental.
- Meilleur maillage des transports à la demande
- Informer et sensibiliser la population.
- Des bus pour aller vers les marchés et vers La Châtre.
- Organiser le covoiturage au niveau local

6 Personnes présentes :
- 2 habitants de Saint-Plantaire
- Saint-Chartier
- Montipouret
- Montchevrier
- La buxerette

L'objectif est de faire appel à l'expertise d'usage des habitants.



22

Séminaire d'élus



23

Quels financements pour la mobilité ?

Fiche 30-5 du CRST : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Etude stratégique • Etude de faisabilité de systèmes de déplacements alternatifs • Plateforme de covoiturage ou d'autopartage • Initiative liées au transport collectif à traction animale • Action de communication et de promotion • Aménagements divers favorisant les alternatives à la voiture individuelle
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI, Syndicat Mixte de Pays, communes • Associations
Financement régional	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes : 80% • Investissements : 40%

24

Quels financements pour la mobilité ?

Fiche 30 du CRST : Vélo utilitaire

Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête déplacement, étude d'opportunité et de faisabilité • Acquisitions foncières, étude de Maîtrise d'œuvre et aménagements cyclables en site propre et en site partagé • Mobilier, signalétique spécifique, aménagement et équipements pour stationnement sécurisés • Acquisition de vélos • Développement de services • Supports de communication et de promotion
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI, communes
Financement régional	<ul style="list-style-type: none"> • 40%

25

Quels financements pour la mobilité ?

➢ Appel à projet de l'ADEME en cours concernant les zones périurbaines peu denses.

- **Axe 1** : stratégie et planification de la mobilité (aide maximale de 30 000€), EPCI et Syndicats ayant la compétence « Transport » ou souhaitant la prendre

- **Axe 2** : expérimentation et évaluation de solutions innovantes de mobilité (aide maximale de 100 000€)

Clôture de l'appel : 29 juin 2020 à 16h
Contact : LAMER Céline celine.lamer@ademe.fr

➢ Aides de l'ADEME mobilisables sur le financement d'un poste de chargé de mission mobilité (24 000 €/an pour un poste à temps plein, sur 3 ans)

➢ Appel à projet du ministère de la transition écologique et solidaire « continuités cyclables »

Clôture de l'appel : 31 mai 2020
Pour plus d'informations : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1>

26

Compte tenu des besoins identifiés sur le territoire, de la demande des habitants et des financements publics mobilisables, **la mobilité sera une thématique à approfondir sur le prochain mandat 2020-2026.**

Sachant que l'étude met notamment l'accent sur le vélo, Mme PERICAT souhaiterait savoir si les habitants des petites communes ont répondu à cette enquête.

M. THEPAULT indique que les habitants des communes rurales ont plus participé que ceux des communes urbaines, notamment sur Crozon, Sazeray et Tranzault.

En qualité d'élu référent mobilité, M. MITATY insiste sur le fait qu'il y a une réelle demande des habitants pour faciliter leurs déplacements notamment pour accéder aux services administratifs, aux services de santé... . On note qu'il manque une communication pour promouvoir l'offre existante en termes de mobilité. On constate que les problèmes de mobilité touchent également les jeunes du territoire qui font des études dans les grandes villes environnantes (Tours, Limoges, Poitiers). Pour certains jeunes, c'est parfois un frein à la poursuite de leurs études supérieures. Suite à cette étude mobilité, les habitants de Crozon attendent la mise en place de projets, comme par exemple des vélos électriques. A présent, il convient d'engager une réflexion plus approfondie à l'échelle de chaque commune.

A cette occasion, M. ROULLET félicite les élus municipaux pour leurs actions qui participent au dynamisme du Pays de La Châtre en Berry. Il souligne que le projet de PNR Sud Berry porté avec le Pays Berry St Amandois est très intéressant pour l'avenir du territoire. Sur la question de la mobilité, il faut se rappeler que c'est une problématique forte des territoires ruraux, qui est d'ailleurs à l'origine du mouvement des gilets jaunes. L'étude indique que le budget mobilité est de l'ordre de 100 à 200 € par mois, il faut bien se rendre compte que c'est un montant considérable pour une personne rémunérée au SMIC. Les habitants des zones urbaines bénéficient de services de transport (train, tramway, bus...), ce qui n'est pas le cas des habitants des zones rurales qui utilisent leur voiture. De surcroît Il s'agit souvent de véhicules anciens qui consomment beaucoup de carburants. Le covoiturage serait une bonne solution, c'est d'ailleurs une belle idée, mais c'est très difficile à mettre en place dans la réalité en raison notamment des contraintes horaires de chacun. Les questions de mobilités sont très compliquées à résoudre sur un territoire. Les entreprises locales ont un rôle essentiel pour organiser la mobilité de leurs personnels en créant des services en entreprises ou en interentreprises. La loi mobilité n'est pas un cadeau pour les collectivités locales. Dans l'hypothèse où toutes les communautés de communes ne prendront pas la compétence mobilité, cela posera un vrai problème de continuité du service de transport. En matière de mobilité, les territoires devront proposer une offre diversifiée de services. Sachant que la problématique de la mobilité est essentielle, je serais favorable au développement des transports gratuits.

M. THEPAULT conclut ce débat en précisant que la mobilité est un facteur d'attractivité important de territoire.

Il rappelle la visite des installations de chaufferie bois de St Plantaire et du Blanc :

► le lundi 24 février 2020.

Visite d'installations de chaufferie bois

Lundi 24 février 2020

10 h 30 Visite de la chaufferie bois communale de Saint-Plantaire

15 h 00 Visite de la chaufferie bois intercommunale du Blanc

La commune de Saint-Plantaire a réalisé une chaufferie bois qui dessert 25 points de livraison dont des bâtiments administratifs, des logements communaux, des maisons individuelles, des commerces, L'alimentation de la chaufferie bois repose sur un approvisionnement local. Le chauffage est en route depuis 2017.

La communauté de communes Brenguilles Val de Creuse a souhaité réaliser une chaufferie bois sur la commune de Le Blanc. L'installation dessert des établissements scolaires, des bâtiments publics, privés mais également 140 logements de l'OPAC.

Coupon à nous retourner à l'adresse suivante : gestion.bois@paysdelachatreenberry.fr ou au 02 54 82 16 14

Nom : _____ Prénoms : _____

Commune : _____

Adresse Mail : _____

Reserver un repas du midi au restaurant La Pierre à Saint-Plantaire :

Visites : Visite de la chaufferie de Saint-Plantaire Visite de la chaufferie de Le Blanc

2) Présentation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2019

M. LE ROUX présente les résultats comptables du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry de l'année 2019.

RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2019

Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	308 124,04 €	297 320,62 €	- 10 803,42 €	69 188,76 €	58 385,34 €
Investissement	6 993,60 €	4 389,34 €	- 2 604,26 €	45 892,70 €	43 288,44 €
Totaux	315 117,64 €	301 709,96 €	- 13 407,68 €	115 081,46 €	101 673,78 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 308 124.04 €

Recettes réalisées pour un montant de 297 320.62 €

Soit un résultat d'exercice 2019 déficitaire de - 10 803.42 €

Le déficit de fonctionnement de l'exercice 2019 de - 10 803.42 € s'explique comme suit :

MAEC (subvention de l'Etat au titre du ministère de l'agriculture)

La subvention de 18 600 € relative à l'animation des MAEC 2019 sera versée par la DRAAF au budget 2020.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2018 de + 69 188.76 €, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 58 385.34 €**.

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 6 993.60 €

Recettes réalisées pour un montant de 4 389.34 €

Soit un résultat d'exercice 2019 déficitaire de - 2 604.26 €

Le déficit d'investissement de l'exercice 2019 de - 2 604.26 € s'explique comme suit :

En 2019 les recettes (amortissements des matériels + FCTVA 2017) sont inférieures aux dépenses réalisées (2 postes informatiques, logiciels bureautique, 1 poste dédié à la sauvegarde des données).

Compte tenu de l'excédent d'investissement reporté en 2018 de + 45 892.70 €, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 43 288.44 €**.

Budget annexe SCoT	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	Résultats cumulés à reporter
Fonctionnement	51 193,63 €	74 418,84 €	23 225,21 €	16 850,64 €	40 075,85 €
Investissement	79 639,02 €	59 870,67 €	- 19 768,35 €		- 19 768,35 €
Totaux	130 832,65 €	134 289,51 €	3 456,86 €	16 850,64 €	20 307,50 €

En synthèse :

Section fonctionnement

Dépenses réalisées pour un montant de 51 193.63 €
 Recettes réalisées pour un montant de 74 418.84 €

Soit un résultat d'exercice 2019 excédentaire de + 23 225.21 €

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 de + 23 225.21 € s'explique comme suit :

SCoT (subvention de l'Etat au titre de la DGD)

Une subvention DGD 2019 de 30 000 € attribuée par l'Etat et versée au Syndicat de Pays en 2019

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté en 2018 de + 16 850.64 €, le Syndicat affiche **un résultat cumulé excédentaire de + 40 075.85 €.**

Section investissement

Dépenses réalisées pour un montant de 79 639.02 €
 Recettes réalisées pour un montant de 59 870.67 €

Soit un résultat d'exercice 2019 déficitaire de - 19 768.35 €

Le déficit d'investissement de l'exercice 2019 de - 19 768.35 € s'explique comme suit :

SCoT (étude pour l'élaboration du SCoT)

Les dépenses liées à la phase d'arrêt du SCoT de 79 639 € et payées aux bureaux d'étude fin 2019 sont supérieures aux recettes de 59 870 € (amortissements du SCoT + FCTVA 2017 + résultat 2018)

Le Syndicat affiche **un résultat cumulé déficitaire de - 19 768.35 €.**

Après cette présentation des résultats du Compte de Gestion 2019 du receveur, M. DAUGERON, Vice-Président demande aux membres du Comité syndical s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le Vice-Président passe au vote du Compte de Gestion 2019 du receveur. Le Compte de Gestion 2019 est adopté à l'unanimité.

M. DAUGERON indique que le Compte Administratif 2019 du Syndicat de Pays est en tout point conforme au Compte de Gestion du receveur puis le soumet au vote du Comité syndical qui l'adopte également à l'unanimité.

Le Président remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance dans la gestion du Syndicat de Pays.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2019 évoqués ci-avant, le Président propose aux délégués **les affectations de crédits** suivantes :

Budget principal

- ❑ L'excédent de **fonctionnement cumulé de 58 385,34 €** est affecté en recette à la ligne 002 du Budget Primitif 2020
- ❑ Et l'excédent d'**investissement cumulé de 43 288,44 €** est affecté en recette à la ligne 001 du Budget Primitif 2020

Budget annexe SCoT

- ❑ L'excédent de **fonctionnement cumulé de 40 075,85 €** est affecté comme suit :
 - **19 768,35 €** en recette d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat) pour couvrir le déficit d'investissement de 19 768,35 € affecté en dépense à la ligne 001 du Budget annexe SCoT 2020
 - **20 307,50 €** en recette de fonctionnement à la ligne 002 du Budget annexe SCoT 2020

Le Président passe au vote de l'affectation des résultats 2019 au budget principal et budget annexe SCoT 2020, qui est adoptée à l'unanimité.

3) Présentation et vote du Budget principal et du Budget annexe SCoT 2020

BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Président rappelle que le Budget Principal 2020 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 2 décembre 2019 lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, à savoir :

Cotisation de base maintenue à **1,60 €/habitant**

Cotisations spécifiques en 2020 :

- ❑ **OPAH du Pays**
 - Animation : cotisation maintenue à **1 €/habitant**
 - Fonds habitat indigne : cotisation maintenue à **0,11 €/habitant**
- ❑ **Actions portées par le Pays**
 - Etudes et prestations : cotisation maintenue à **0,25 €/habitant**
- ❑ **LEADER**
 - Animation, gestion, évaluation : cotisation maintenue à **0,23 €/habitant**
- ❑ **Contrat Local de Santé**
 - Animation du CLS (50%) : cotisation maintenue à **0,11 €/habitant**

La **Cotisation globale des communes en 2020** s'établit à **3,30 €/habitant**.

M. LE ROUX présente le Budget Principal 2020 en explicitant toutes les dépenses et les recettes prévues.

En synthèse :

Budget Principal 2020 Section fonctionnement

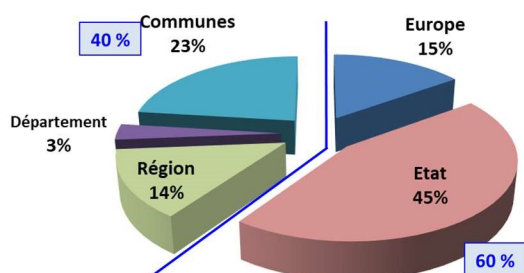
Dépenses		Recettes	
		002	Résultats antérieurs reportés 58 385 €
60	Achats & variation des stocks 11 500 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel 1 000 €
61	Services extérieurs 171 957 €	70872	Remboursements de frais par le budget annexe 5 742 €
62	Autres services extérieurs 26 209 €	74	Dotations, subventions de participations 412 619 €
64	Charges de personnel 221 400 €	7477	Europe 62 394 €
65	Autres charges de gestion courante 36 700 €	74718	Etat 184 563 €
66	Autres charges financières 2 000 €	74728	Région 57 180 €
68	Dotations aux amortissements 6 000 €	74731	Département 13 340 €
		74741	Communes 95 142 €
022	Dépenses imprévues 2 000 €	758	Produits divers de gestion courante 20 €
Total dépenses de l'exercice 477 766 €		Total recettes de l'exercice 477 766 €	

La **section de fonctionnement s'équilibre à 477 766 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2019 arrondi à **58 385 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget Principal 2020.

Les études et les prestations prévues en 2020 sont les suivantes :

- Finalisation de l'étude Vélo (assistance à maîtrise d'ouvrage des Communautés de Communes pour la réalisation des itinéraires cyclables « Indre à vélo » et « Compostelle à vélo »)
- Animation des MAEC 2016 à 2020 (Chambre d'agriculture, ADAR et Indre Nature)
- Réalisation des diagnostics FART (Expertise et Habitat)
- Réalisation des études de faisabilité « habitat indigne » (SOLIHA Indre)
- Projet Alimentaire Territorial 2021

La répartition des recettes de fonctionnement 2020 est la suivante :



- Europe** ⇒ subventions (FEADER) **animation/gestion LEADER 2019 + Coopération LEADER Véloroutes**
- Etat** ⇒ subventions (ANAH) **animation OPAH 2019 + solde animation MAEC 2016, 2017 + acompte MAEC 2018, 2019, 2020 (ministère agriculture) + animation CLS 2020 (ARS)**
- Région Centre-Val de Loire** ⇒ subventions **animation CRST 2020 + animation du CLS 2019, 2020 + Projet Alimentaire Territorial 2021**
- Département de l'Indre** ⇒ participation au **fonctionnement du Pays**
- Communes** ⇒ **cotisation de base + autofinancement des actions portées par le Pays + animation OPAH / LEADER / CLS + fonds habitat indigne**

Section investissement

Dépenses		Recettes		
205	Logiciels concession et droits similaires	3 649 €	001 Résultat d'investissement reporté	43 288 €
21	Immobilisations corporelles	52 289 €	10222 FCTVA	1 650 €
			024 Produit des cessions d'immobilisation	5 000 €
			28 Amortissements des immobilisations	6 000 €
Total dépenses de l'exercice		55 938 €	Total recettes de l'exercice	
			55 938 €	

La **section d'investissement s'équilibre à 55 938 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2019 arrondi à **43 288 €** reporté en recette d'investissement au Budget Principal 2020.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget Principal 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget Principal 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget 2020.

BUDGET ANNEXE SCoT 2020

Le Président rappelle que le Budget annexe SCoT 2020 est bâti sur les orientations arrêtées en Comité syndical du 2 décembre 2019 lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, à savoir :

Cotisations spécifiques en 2020 :

- Animation du SCoT (3 CDC)**
 - Cotisation maintenue à **1 € / habitant**
- Animation du PLUi (1 CDC : La Châtre Ste Sévère)**
 - Cotisation maintenue à **0,90 € / habitant**

La **Cotisation des Communautés de Communes en 2020** est arrêtée comme suit :

- CDC Marche et Val de Bouzanne, cotisation SCoT maintenue à **1 € / habitant**
- CDC La Châtre Ste Sévère, cotisation SCoT/PLUi maintenue à **1,90 € / habitant**

M. LE ROUX présente le Budget annexe SCoT 2020 en explicitant toutes les dépenses et les recettes prévues.

En synthèse :

Budget annexe SCoT 2020

Section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
62 - Autres services extérieurs	6 442,00 €	002 - Résultats antérieurs reportés	20 307,50 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	580,00 €	74718 - Etat (DGD départementale 2020)	5 000,00 €
64 - Charges de personnel	37 700,00 €	74758 - Autres groupements	54 794,60 €
65 - Autres charges de gestion courante	20,00 €	La Châtre Ste Sévère (SCoT/PLUi)	1,90 32 117,60 €
68 - Dotations aux amortissements	28 800,00 €	Val de Bouzanne (SCoT)	1,00 6 120,00 €
		Marche Berrichonne (SCoT)	1,00 5 807,00 €
022 Dépenses imprévues	1 000,00 €	Pays Berry Saint Amandois (COT ENR 2019 / 2020)	10 750,00 €
023 Virement à la section investissement	5 580,10 €	758 - Produits divers de gestion courante	20,00 €
Total dépenses de l'exercice	80 122,10 €	Total recettes de l'exercice	80 122,10 €

La **section de fonctionnement s'équilibre à 80 122.10 €** avec un excédent de clôture de l'exercice 2019 de **20 307.50 €** reporté en recette de fonctionnement au Budget annexe SCoT 2020.

Section investissement

Dépenses		Recettes	
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	32 380,10 €	2802 - Amortissements liés à la réalisation des documents d'urbanisme	28 450,00 €
		2818 - Amortissements autres immobilisations corporelles	350,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	19 768,35 €	1068 - Excédents de fonctionnement	19 768,35 €
020 Dépenses imprévues	2 000,00 €	021 Virement de la section fonctionnement	5 580,10 €
Total dépenses de l'exercice	54 148,45 €	Total recettes de l'exercice	54 148,45 €

La **section d'investissement s'équilibre à 54 148.45 €** avec un déficit de clôture de l'exercice 2019 de **19 768.35 €** reporté en dépense d'investissement au Budget annexe SCoT 2020.

Après cette présentation détaillée, le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le Budget annexe SCoT 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, il passe au vote du Budget annexe SCoT 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget annexe SCoT 2020.

Etant donné que le SCoT devrait être approuvé en 2020, le Président indique que lors du débat d'orientation budgétaire 2021, il sera proposé d'intégrer le budget annexe SCoT au Budget principal 2021.

4) Divers

Animation/gestion LEADER 2020

Souhaitant poursuivre l'animation du programme européen LEADER sur le territoire, le Président propose aux délégués du Pays de valider la demande subvention relative à l'animation/gestion du LEADER 2020.

Plan de financement LEADER 2020

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	40 200,00 €	LEADER	32 160,00 €
		Pays	8 040,00 €
TOTAL	40 200,00 €	TOTAL	40 200,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'année 2020 présenté ci-dessus afin de bénéficier de l'aide FEADER (opération 19.4 du PDR du Centre-Val de Loire)
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2020

OPAH

Action Logement a mis en place une subvention « Rénovation Energétique » pour participer au financement des travaux d'économies d'énergie des logements des salariés des entreprises privées.

Action Logement peut rémunérer la mission d'assistance à maître d'ouvrage, pour laquelle le Pays de La Châtre en Berry est compétent dans le cadre de sa mission d'OPAH en régie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Pays de La Châtre en Berry à assurer la mission d'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre de l'OPAH
- APPROUVE le principe de rémunération suivant : propriétaires occupants (575 à 1000 €), bailleurs (900 à 1225€)
- AUTORISE le président à signer les contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les bénéficiaires

Animation du Contrat Local de Santé 2019 et 2020

Souhaitant poursuivre l'animation du Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire, le Président propose aux délégués du Pays de valider les demandes de subvention auprès de la Région et de l'ARS pour financer l'animation du CLS en 2019 et 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les demandes de subvention relatives au financement de l'animation des 2ème et 3ème années du Contrat Local de Santé en 2019 et 2020
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À solliciter les financements mobilisables auprès de la Région Centre-Val de Loire (CRST) et de l'ARS Centre-Val de Loire ;
 - À engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention relatives à l'animation du CLS en 2019 et 2020.

Instruction des actes d'urbanisme

M. THEPAULT présente une analyse sur l'instruction des actes d'urbanisme à l'échelle du territoire.

1. Etat des lieux de l'urbanisme sur le Pays de La Châtre en Berry

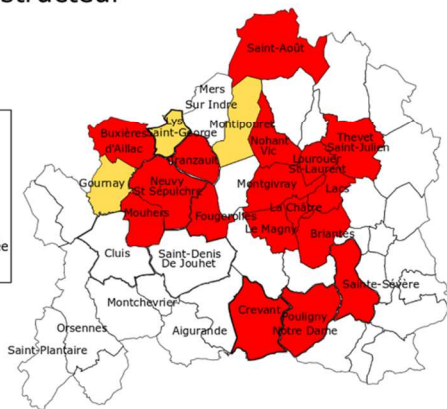
27 communes du Pays disposent d'un document d'urbanisme : 10 communes en PLU, 6 communes en POS et 11 communes en carte communale

Les 24 communes restantes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Centre instructeur

Légende :

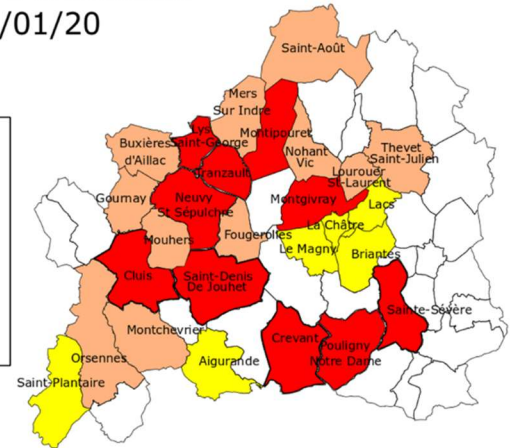
- SDEI
- Pays de Valençay
- Aucun (instruction assurée par la DDT)



Documents d'urbanisme au 01/01/20

Légende :

- Communes avec un PLU
- Communes avec un POS
- Communes avec une carte communale
- Communes au RNU



Pour les 27 communes dotées d'un document d'urbanisme, l'instruction des actes d'urbanisme est assurée par **3 centres instructeurs** :

- le SDEI (17 communes),
- la DDT de l'Indre (7 communes),
- et le Pays de Valençay en Berry (3 communes).

2. Pourquoi étudier la possibilité d'instruire les actes d'urbanisme ?

Suite au désengagement progressif de l'Etat, les collectivités devront assurer l'instruction de leurs actes d'urbanisme. A cet effet, plusieurs solutions sont envisageables :

- Adhérer au SDEI qui propose un service d'instruction : facturation par acte d'urbanisme (100€ par permis de construire, 70€ par déclaration préalable, 40€ pour un CUB...)
- Adhérer au Pays de Valençay en Berry qui propose un service d'instruction : cotisation de 1,58€/habitant
- Créer un service d'instruction d'urbanisme à l'échelle du Pays de La Châtre En Berry

3. Calendrier de l'entrée en vigueur des PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux)

- Communauté de communes de la Marche Berrichonne : Mai 2020
- Communauté de communes de La Châtre Sainte Sévère : Janvier 2022
- Communauté de communes du Val de Bouzanne : Juin 2022

4. Quelle Méthode pour estimer nos besoins ?

- ▶ Collecte des données sur les actes d'urbanismes (année 2018) : **Total de 1 127 actes**

	CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	Total
Pays de la Châtre en Berry	706	78	177	159	3	4	1127

- ▶ Estimation des besoins selon la méthode de la DDT en équivalent permis de construire (EQPC)

Pour évaluer le nombre d'agents nécessaire à l'instruction, la DDT estime qu'il faut **1 agent pour 300 EQPC**

	CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	Total
Pays de la Châtre en Berry	706	78	177	159	3	4	1127
La méthode de calcul	706* 0,2	78* 0,4	177* 0,7	159* 1	3* 1,2	4* 0,8	
EQPC	141	31	124	159	3,6	3,2	804

Selon la méthode de la DDT, les 1 127 actes d'urbanisme représentent **804 EQPC**. Par conséquent, il faudrait au moins deux instructeurs sur le Pays.

Mme LAFARCINADE indique que le SDEI estime qu'il faut **1 agent pour 400 EQPC**, soit 2 instructeurs.

5. Retour d'expérience du Pays de Valençay

- ▶ Le service est mis en œuvre depuis 2015
- ▶ L'adhésion au service est volontaire : Les communes peuvent adhérer au service si elles le souhaitent, ou aller vers un autre service instructeur
- ▶ 42 communes adhèrent au Pays de Valençay en Berry
- ▶ Cotisation à 1,58€/habitant
- ▶ 1 126 actes d'urbanisme qui représentent **550 EQPC**
- ▶ 1 seule instructrice. Cela fonctionne mais c'est compliqué de traiter les dossiers dans les délais notamment en période de congé

	CU	DP	PC	PA	PD	Total
Pays de Valençay en berry	625	291	193	4	13	1126
EQPC	137,5	204	193	4,8	10,4	550

6. Présentation de deux simulations

Simulation A : toutes les communes du Pays de La Châtre en Berry participent au service instruction

	CUa	CUB	DP	PC	PA		Total	Coût Pays de Valençay	Coût SDEI
CDC La Châtre Sainte Sévère	0	42	232	125	3		402	26 708€	30 780€
EQPC	0	16,8	162,4	125	3,6		307,8		
	CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	Total	Coût Pays de Valençay	Coût SDEI
CDC La Marche Berrichonne	0	30	65	60	2	4	161	9 175€	12 310€
EQPC	0	12	45,5	60	2,4	3,2	123,1		
	CUa	CUB	DP	PC	PA		Total	Coût Pays de Valençay	Coût SDEI
CDC Val de Bouzanne	0	35	73	66	2		176	9 670	13 350€
EQPC	0	14	51,1	66	2,4		133,5		
	CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	Total	Coût Pays de Valençay	Coût SDEI
Pays de La Châtre	0	107	370	251	7	4	739		
EQPC	0	42,8	259	251	8,4	3,2	564,4	45 553€	56 440€

Pour un nombre d'EQPC de 564 sensiblement équivalent au Pays de Valençay 550, 2 possibilités pour le Pays :

- ▶ 1 instructeur : Cotisation de 1,50€/habitant
- ▶ 1 instructeur + un mi-temps : cotisation de 2,05€/habitant

Le tableau ci-dessous compare les coûts d'un service mutualisé avec ceux du SDEI et du Pays de Valençay.

	CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	Total	Coût Pays de Valençay	Coût SDEI	Coût 1 instructeur	Coût 1 instructeur+ 1 mi temps
Pays de La Châtre	0	107	370	251	7	4	739				
EQPC	0	42,8	259	251	8,4	3,2	564,4	45 553€	56 440€	43 246€	59 103€

Simulation B : seules les communes du Pays non adhérentes au SDEI participent au service instruction

	CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	Total	Coût Pays de Valençay	Coût SDEI	Coût 1 instructeur à 80%
Pays de La Châtre (sans communes au SDEI)	0	78	177	159	3	4	421			
EQPC	0	31,2	124	159	3,6	3,2	321	24 303€	32 090€	32 302€

Pour un nombre d'EQPC estimé à 321, le service serait rendu avec 1 instructeur à 80%, soit une cotisation de 2,10 €/habitant.

En synthèse, pour estimer au mieux le coût d'un service d'instruction mutualisé sur le Pays de La Châtre :

- ▶ Il faudrait connaître le nombre de communes qui seraient intéressées par ce service

- ▶ Il faudrait savoir si les communes les plus peuplées, actuellement adhérentes au SDEI, souhaiteraient éventuellement mutualiser ce service. En effet, la cotisation étant basée sur la population, elle diminue d'autant plus que les communes adhérentes sont peuplées

En conclusion, les éléments en faveur de la création d'un service d'urbanisme à l'échelle du Pays sont les suivants :

- ▶ **Meilleure connaissance des documents d'urbanisme** élaborés sur le territoire (SCoT, PLUi) et **des spécificités locales**
- ▶ Plus grande **autonomie des élus du territoire** en matière de suivi et de gestion de l'urbanisme
- ▶ **Création d'un emploi** d'instructeur sur le territoire au service des habitants et des élus (information, conseil et veille réglementaire)
- ▶ **Service de proximité pour les habitants** : rendez-vous à La Châtre + permanences (Aigurande, Neuvy, Ste Sévère et communes intéressées)

M. COURTAUD trouve cette analyse intéressante. Il faudra que les collectivités puissent se positionner dans les prochains mois. Toutefois, il regrette le désengagement de l'Etat dans l'instruction des actes d'urbanisme.

M. ROBERT indique que dans la simulation B, l'hypothèse d'un poste à 80% ne permettra pas d'assurer une continuité du service d'instruction. Cela posera notamment la question de la gestion des congés.

En qualité de Vice-Présidente du SDEI, Mme LAFARCINADE évoque les points suivants :

- ▶ Suite à la loi ALUR et à la demande du Préfet de l'Indre, le SDEI propose en octobre 2014 à ses adhérents un service d'instruction d'urbanisme
- ▶ Les agents recrutés par le SDEI étaient des agents de l'Etat chargés de l'instruction d'urbanisme, par conséquent ils connaissent très bien les documents d'urbanisme locaux
- ▶ Dans le cadre de l'instruction des actes d'urbanisme, c'est la règle qui doit être appliquée par les élus
- ▶ Pour plus de proximité, on va vers une dématérialisation du service d'instruction des actes d'urbanisme
- ▶ Pour assurer une continuité de service, il faudrait prévoir au moins 2 agents, voire 2,5
- ▶ A priori, l'adhésion des communes pour ce service au SDEI se fait pour la durée d'un mandat (6 ans)

Suite à l'instruction des actes d'urbanisme, M. COURTAUD tient à rappeler que c'est le maire qui délivre les autorisations d'urbanisme.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive (GIP RECIA) propose aux collectivités membres des outils d'e-administration tels que la télétransmission ACTES, le Profil Acheteur pour la publication des marchés publics, la convocation Électronique des Elus...

Pour que le Syndicat de Pays puisse bénéficier de ces outils, il convient d'adhérer au GIP RECIA dans les conditions suivantes :

- ▶ Contribution statutaire : **420 €** permettant de bénéficier de 7 outils d'e-administration

Pour répondre à l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) chargé de la mise en conformité de la collectivité avec les dispositions du RGPD, le GIP RECIA propose à ses adhérents une prestation complémentaire de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données comme suit :

- ▶ 1^{ère} année (audit et pilotage de la mise en conformité) : **900 €**
- ▶ les années suivantes (maintien de la mise en conformité) : **600 €**

Cette proposition du GIP RECIA qui concerne uniquement le Syndicat de Pays pour son propre compte, sera présentée aux nouveaux élus du Pays POUR DECISION lors d'un prochain Comité syndical.

M. COURTAUD indique que la proposition du GIP RECIA est la moins onéreuse, car les offres des entreprises privées sont environ 3 fois plus chères. Pour répondre à leurs obligations en termes de RGPD, le Centre de Gestion de l'Indre étudie actuellement une adhésion possible des Communautés de Communes qui le souhaiteraient au GIP RECIA pour le compte de leurs communes.

Prochain Comité syndical

Suite aux élections municipales, le Président rappelle que les 51 Communes et les 3 Communautés de Communes devront désigner leurs 2 délégués titulaires et leurs 2 suppléants pour le mandat 2020-2026.

Chaque collectivité devra transmettre les noms et coordonnées de leurs délégués au Syndicat de Pays.

L'assemblée générale constitutive réunissant tous les délégués du Pays devrait se tenir courant mai 2020.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Election : Président, 3 Vice-Présidents et 16 membres du Bureau
- Délégation de fonctions et de signature du Président
- Délégation des attributions de l'organe délibérant
- Désignation des représentants du Pays dans les organismes extérieurs et des élus référents
- Questions diverses

Signature des documents budgétaires

Avant de clôturer la séance, le Président rappelle aux délégués qu'il faut **signer les 3 exemplaires** du Compte Administratif 2019 et des Budgets 2020 (Budget principal et Budget annexe SCoT).

La réunion s'est conclue par des applaudissements du Président du Pays.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Jean-Michel DEGAY**



Les membres présents,